

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 février 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 29 janvier 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers
présents : 12**

Présents : ACHERE Sébastien, BECK Delphine, DOLLÉ Mickaël, GAESSLER Brigitte, GARRE Xavier, JAEGER Hubert, KIEFFER HAMPELÉ Nathalie, KLEIN Michel, LENARDUZZI Johan, SCHAAL Stéphanie, WENDLING Clément.

Excusés : BAUER Armand qui donne procuration à WENDLING Clément, LEFEVRE Lisa qui donne procuration à LENARDUZZI Johan, MACQUART Laurence qui donne procuration à BECK Delphine.

Secrétaire de séance : BECK Delphine

2026-1-1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025

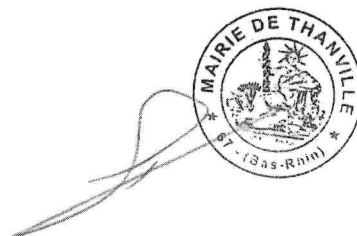
Les conseillers approuvent le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 09 février 2026

Le secrétaire de séance
BECK Delphine



Le Maire
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 février 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 29 janvier 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers
présents : 12**

Présents : ACHERE Sébastien, BECK Delphine, DOLLÉ Mickaël, GAESSLER Brigitte, GARRE Xavier, JAEGER Hubert, KIEFFER HAMPELÉ Nathalie, KLEIN Michel, LENARDUZZI Johan, SCHAAL Stéphanie, WENDLING Clément.

Excusés : BAUER Armand qui donne procuration à WENDLING Clément, LEFEVRE Lisa qui donne procuration à LENARDUZZI Johan, MACQUART Laurence qui donne procuration à BECK Delphine.

Secrétaire de séance : BECK Delphine

2026-1-2. Communications du Maire

Dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties au maire, M. Patrick BUHL communique à l'assemblée des mesures prises depuis le dernier conseil municipal, à savoir :

Droit de préemption urbain :

Renonciation du droit de préemption de la commune pour la parcelle située en section 1 parcelle n°41 ; 111/39 ; 112/39 (5 ares 36 - 4 rue du Bernstein).

Devis signé :

1. Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie – matériel, solutions hébergées et système de sauvegarde (entreprise Berger – Levrault : 2190€ TTC)
2. Achat de barrières (entreprise Henry : 1409.16€ TTC)
3. Achat d'un four pour l'école (RTM-go dépann 479€ TTC)
4. Achat Store Mairie (Menuiserie RAESER 1992€ TTC)

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 09 février 2026

Le secrétaire de séance
BECK Delphine

Le Maire
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

**EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 février 2026 – 19h30**

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 29 janvier 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers présents :
12**

Présents : ACHERE Sébastien, BECK Delphine, DOLLÉ Mickaël, GAESSLER Brigitte, GARRE Xavier, JAEGER Hubert, KIEFFER HAMPELÉ Nathalie, KLEIN Michel, LENARDUZZI Johan, SCHAAL Stéphanie, WENDLING Clément.

Excusés : BAUER Armand qui donne procuration à WENDLING Clément, LEFEVRE Lisa qui donne procuration à LENARDUZZI Johan, MACQUART Laurence qui donne procuration à BECK Delphine.

Secrétaire de séance : BECK Delphine

2026-1-3. Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que Mr Patrick BUHL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Xavier GARRE, 2^{ème} Adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires	241 397.51	422 451.38
Titres de recettes émis	120 346.31	320 597.37
Réductions de titres		
Recettes nettes	120 346.31	320 597.37
DEPENSE		
Prévisions budgétaires	241 397.51	422 451.38
Mandats émis	129 260.04	247 879.87
Annulations de mandats		
Dépenses nettes	129 260.04	247 879.87
RESULTAT	- 8 913.73	72 717.50
RESULTAT REPORTE	- 29 428.68	225 624.46
PART AFFECTEE INVESTIS en 2024;		- 82 597.68
RESULTAT CUMULE	- 38 342.41	215 744.28
Restes à réaliser – recettes		
Restes à réaliser – dépenses		
RESULTAT	- 38 342.41	215 744.28
Résultat global		177 401.87

POUR EXTRAIT CONFORME
Thanvillé, le 09 février 2026

Le secrétaire de séance
BECK Delphine



Le Maire
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 février 2026 – 19h30

**Conseillers en
fonctions : 15**

Sur convocation du 29 janvier 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers
présents : 12**

Présents : ACHERE Sébastien, BECK Delphine, DOLLÉ Mickaël, GAESSLER Brigitte, GARRE Xavier, JAEGER Hubert, KIEFFER HAMPELÉ Nathalie, KLEIN Michel, LENARDUZZI Johan, SCHAAL Stéphanie, WENDLING Clément.

Excusés : BAUER Armand qui donne procuration à WENDLING Clément, LEFEVRE Lisa qui donne procuration à LENARDUZZI Johan, MACQUART Laurence qui donne procuration à BECK Delphine.

Secrétaire de séance : BECK Delphine

2026-1-4. Revalorisation du traitement du rédacteur contractuel

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 fixant l'échelle indiciaire applicable aux rédacteurs,

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Qu'à compter du 6 février 2026 la rémunération du rédacteur contractuel est révisée comme suit :

Anciens indices : brut : 389 majoré : 373

Nouveaux indices : brut : 478 majoré : 420

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME

Thanvillé, le 09 février 2026

**Le secrétaire de séance
BECK Delphine**

**Le Maire
Patrick BUHL**